

BUREAU DU JOURNAL
ROUBAIX:
93, Grande-Rue, 93
TOURCOING:
Rue Desarmont, 12

L'ÉGALITÉ

ABONNEMENTS
Trois mois... 4 fr.
Six mois... 7 fr.
Un an... 12 fr.

DE ROUBAIX - TOURCOING

L'ÉGALITÉ

publie tous les jours, indépendamment
des articles de fond de sa rédaction
permanente, un article politique ou éco-
nomique de ses collaborateurs:

Jules GUESDE, Edouard MOREAU,
Jean JAURES, Duc QUERQUY,
A. WILLEBRAND, ZEVAS,
BASTY, Gustave MOULIN,
DEONTAINE, Ed. DELSALLE,
CHATEL HUGUES, Max ALBERT,
P. LAFFARGUE, A. FERRIERE

LA POLITIQUE
de M. Ribot

Je lis dans quelques journaux que
M. Dupuy veut profiter de la discus-
sion qui doit s'ouvrir au jour d'hui sur la
politique générale du cabinet pour
affirmer sa politique à lui et déclarer
de nouveau brutalement la guerre au
socialisme.

Je doute fort qu'il ait cette audace:
et il nous paraît difficile que la majori-
té elle-même, si émue qu'elle soit
par son sentiment républicain, tolère cette
survivance d'ambitions ministérielles
chez l'homme qui a compromis la Ré-
publique elle-même.
Mais, je l'avoue, je ne serais point
étonné par ma part, que M. Dupuy in-
terviendrait. Cela obligerait M. Ribot à
préciser sa situation ministérielle et à
se rendre compte de la véritable situa-
tion de la République. Il prétend
qu'il veut une politique de bien-
veillance envers les ouvriers et l'on
sait quelle a été son attitude envers
les armements. On sait aussi qu'il
s'est laissé arracher par le réaction-
naire Trarieux la loi la plus anti-dé-
mocratique qui se puisse imaginer
contre les ouvriers et employés des
chemins de fer. De même il avait dit
qu'il voulait une politique de détente,
et qu'il n'aurait contre aucun parti
des brutalement administratives.

Or il permet à quelques-uns de ses
préfets de faire non seulement aux
socialistes mais aux républicains dé-
mocrates, la guerre la plus violente et
la plus cynique. Le Tara, en particu-
lier, à cause de ses centres ouvriers,
de Cornaux, de Graulhoy, est sous un
véritable régime d'état de siège. Les
magistrats essaient par les condamna-
tions les plus scandaleuses, d'arracher
à nos militants leur droit de citoyen.

Oh! nous ne nous plaignons pas de
ces persécutions: Elle sont aussi iné-
vitables qu'odieuses. Elle groupent dans
une même protestation, dans une
même révolte toutes les forces sociali-
stes, toutes les consciences républi-
caines. Elles nous permettent d'insti-
tuer devant l'opinion le procès d'une
magistrature de classe: Elles ont per-
mis à Viviani de prononcer dans l'en-
semble même de la Cour d'appel de
Toulouse, de fortes et décisives pa-
rolles. Devant le scandale de la condam-
nation Calvignac Baudot, l'irritation
des esprits dans toute notre région est
extrême et elle développe le mouve-
ment socialiste.

Nous ne nous plaignons donc pas!
Mais comment M. Ribot mettra-t-il
d'accord ses actes et ses paroles?
Comment, si M. Dupuy intervient,
pourra-t-il échapper aux précisions
nécessaires? Ou il tiendra le même
langage que lui et il perd sa raison
d'être, ou il désavouera en paroles la
politique de brutalité et de provoca-

tion de son prédécesseur — et alors
nous aurons le droit de le sommer de
la désavouer en fait.
Et ce n'est pas seulement M. Ribot
qui sera obligé de s'expliquer: ce sera
aussi le parti radical, j'entends ceux
qui n'ont encore s'appelés eux-mêmes
des radicaux de gouvernement.
Oh! ceux-là, ils protestent avec
vigueur contre la politique de M.
Dupuy, parce qu'elle les brutalise
en même temps que nous. Ils s'ac-
commodent fort bien au contraire de
la politique de M. Ribot qui les mé-
nage et qui n'applique plus qu'aux
socialistes la politique odieuse de M.
Dupuy.

Nous espérons que ces bons apôtres
viendront à la tribune confesser leur
foi et ouvrir leur cœur. Il ne leur suffi-
ra pas pour s'expliquer de dire qu'ils
repudient nos violences révolution-
naires. Il faudra qu'ils s'expliquent
aussi sur la loi Trarieux déposée par
le ministère Ribot, cher à leur cœur.
J'espère, pour employer une expres-
sion ministérielle, que tous les partis
tiendront à honneur de déclarer leur
voile. Et les pays jugera.

Jean JAURES.

Le Peuple, de Lyon, a publié la note
suivante:

« Nous avons le regret d'annoncer à nos
lecteurs le départ de notre collaborateur et ami,
G. Sivaux-Evaux, secrétaire général de la ré-
daction du Peuple. »

Le citoyen Sivaux-Evaux, cadant aux vives
instances du Comité National du Parti ouvrier
français, a consenti à se charger de la Rédaction
en chef de l'Égalité de Roubaix-Tourcoing, notre
journal, contre le socialisme du Nord.

Est-il besoin de dire que le citoyen Sivaux-Evaux
porte toutes nos sympathies?

Il n'a pas fallu moins que l'intérêt du Parti
pour nous décider à nous séparer de lui et pour
le déterminer à quitter une ville où il a sa con-
science si solide et de si nombreuses amitiés.

Tous nos vœux accompagnent le citoyen Sivaux-
Evaux à son nouveau poste de combat.

Si notre confrère lyonnais peut à
bon droit regretter le départ du citoyen
Sivaux-Evaux dont l'éloge comme
journaliste du Parti, n'est plus à faire,
nous nous réjouissons vivement,
quant à nous, qu'il ait consenti à nous
apporter son concours. Au nom du
Parti ouvrier, nous lui souhaitons
une cordiale et fraternelle bienvenue.

Le Révolté et l'Égalité.

PATRIOTISME GOUVERNEMENTAL

« Les socialistes sont des sans-patrie ».
Voilà ce que disent tous les jours les plu-
mistes à la solde du capital.

Bien des fois, nous avons eu l'occasion
de prendre nos gouvernements en flagrant dé-
lit d'antipatriotisme. Aujourd'hui nous
trouvons un exemple des plus frappants,
dans ce que raconte un de nos confrères:

Le ministère des postes et télégraphes emploie au
service téléphonique un certain de Paris à six étrangers,
cinq Italiens et un Allemand. Les Italiens sont, il est
vrai, naturalisés, — nous allons dire depuis quand et
pourquoi — mais l'Allemand ne l'est pas.

Et notre confrère précise: il donne les
noms de ces agents étrangers du gouver-
nement français: il indique même le prix
des journées qu'ils touchent dans ce ser-
vice d'État. Les uns reçoivent jusqu'à
6 fr. 75 par jour, le moins payé touche
5 fr. 50.

Combien d'ouvriers français ont postulé
et postulent encore pour obtenir l'un de
ces emplois, mais, hé! il veut beaucoup
raucieux. — Il est infiniment beaucoup plus
patriote, — d'employer des étrangers.

Maintenant voulez-vous quelques détails
de plus. Voici ce que dit notre confrère à
propos des Italiens:

Nous nous sommes empressés de déclarer, que les
Italiens, sans naturalisation, mais il est bon d'ajouter
qu'ils ont accompli cette formalité pour garder leur

emploi, à un âge où ils n'avaient plus d'allégation
natale sur la France: qu'ils ont épousé des Fran-
çaises, font élever leurs enfants en France, possèdent
des biens et placent leurs économies en France.

Et bien! est-on assez patriote au mi-
nistère des postes et télégraphes!
De tels faits se passent de commentaires.
Mais on ne saurait cependant moins faire
de demander à l'administration ou au
ministère, des explications tout aussi net-
tes, et précises que celles fournies par no-
tre confrère.

Le fera-t-on? Pourquoi. Il est bien préfé-
rable de continuer à dire que les socialis-
tes sont des sans-patrie et, ainsi faisant,
d'intervertir les rôles. N'est-ce pas, mes-
sieurs nos gouvernants?

Les Pensions civiles

Il a été décidé que les veuves de fonctionnaires ou
d'employés civils de l'Etat, âgées après 25 ans de
services, auront droit, si elles ont eu deux ans de
mariage, à une pension égale au tiers de celle pro-
duite par la liquidation des services de leur mari dé-
cédé.

D'autre part, une pension temporaire d'égalité im-
portance sera accordée à l'orphelin ou aux orphelins
mineurs du fonctionnaire ou de l'employé, lorsque la
mère sera inhabile à recueillir la pension, ou, pour
éviter le retour de suspensions fâcheuses, si elle était
déchue de ses droits.

Hygiène scolaire

Les travaux de Pasteur et de ses élèves
ont fait faire à l'hygiène depuis une ving-
taine d'années d'immenses progrès. L'étude
bactériologique des maladies a en effet
permis de combattre l'ennemi — c'est à
dire, en l'espèce, le microbe — dans le
— en connaissance de cause.

Ainsi, à Paris, par exemple, les services
de désinfection récemment créés sous la
direction du docteur Martin ont déjà rendu
des services importants. Maintenant,
en effet les œuvres municipales fonctionnent
avec régularité et les équipes de désinfec-
teurs se transportent au premier appel
dans les domiciles infectés par les mala-
dies contagieuses pour procéder à une dés-
infection radicale. L'hygiène préventive
des maladies est donc à présent organi-
sée à Paris. Cette organisation ne peut dé-
sormais que se compléter et se perfectionner.

Dès aujourd'hui l'on s'occupe beaucoup
à l'Hôtel de Ville d'améliorer le fonctionne-
ment de l'inspection médicale des Ecoles
et d'assurer mieux encore l'application
des règles de l'hygiène scolaire.

On sait que les écoles de la ville de Paris
sont visitées par des médecins qui portent
le titre de médecins inspecteurs des Ecoles.
Ces médecins font deux visites par
mois dans chaque école. Leur rôle est des
plus importants.

En effet, le médecin inspecteur est ap-
pellé à donner constamment des conseils
aux maîtres et aux maîtresses sur l'hy-
giène générale de l'enfance, sur les condi-
tions les meilleures pour favoriser le dé-
veloppement des organes et leur libre fonc-
tionnement. De plus, le médecin inspecteur
donne d'utiles avis pour régler, harmoni-
ser les exercices physiques ou les exer-
cices intellectuels. De la sorte, souvent, le
surmenage est évité.

Dans les écoles construites récemment
les préceptes de l'hygiène moderne sont
habituellement respectés par les archi-
tectes. Malheureusement, il existe encore
bon nombre de bâtiments anciens, où les
déficits à l'hygiène la plus élémentaire sont
comme rivaux à plaisir. Le médecin ins-
pecteur surveille alors le cubage de l'air
en rapport avec le nombre des élèves en-
cassés dans les classes. Il surveille aussi
l'éclairage soit scolaire, soit artificiel. Com-
bien de vœux de jeunes enfants, se sont
adressés à l'hygiène d'une lumière suffisante ou
bien dirigée.

La ventilation, le chauffage des salles de
classe ne méritent pas une moindre atten-
tion.

Dans ces derniers temps, on a fait de
grands efforts pour rapprocher le mobilier
scolaire de la taille des enfants et aux au-
tres usages qui doivent remplir. Les bancs
et les tables ne sont plus comme autrefois,
construits au hasard. On a cherché, on

surveillait la voie tracée par les Américains,
les Anglais, les Suisses, à mettre en rap-
port les tables et les bancs avec les atti-
tudes les plus commodes. On évite ainsi
bien des déformations de la colonne ver-
tébrale, des ecchymoses, surtout chez les
filles, dont le squelette et le système loco-
moteur n'ont pas la même résistance que
chez les garçons.

La salubrité des cours de récréation, le
bon état des livres pour l'eau, l'entretien
et la propreté des water-closets ont été
aussi surveillés avec attention.

Mais il ne faut pas oublier les attributions
du médecin inspecteur: il doit, avant tout,
s'attacher à prévenir les maladies conta-
gieuses, qui ont une si grande tendance
à se propager dans les agglomérations im-
portantes et à devenir épidémiques. Lors-
qu'il a remarqué, la coqueluche, la diphté-
rie ou l'influenza, le médecin inspecteur dans
une école, elles peuvent y produire de
grands ravages et nécessitent un licencie-
ment immédiat.

Mais les inconvénients du licencie-
ment sont grands. Avec la classe ouvrière, les
enfants sont à leur travail toute la journée
et n'ont pas le loisir de se rendre à l'école
et leur arriver d'être de façon si imprévue.
On voit que, dans ce cas, la visite mé-
dicale de quinzaine ne remplit qu'imparfai-
tement son but, la sélection des enfants
malades ne pouvant être faite de suite, et
qu'il suffit presque toujours d'un seul en-
fant malade de compromettre un coup pour
propager la maladie dans toute la classe.

Il existe donc une lacune dans l'inspec-
tion médicale des écoles.

Alors la vraie solution, me direz-vous?
Elle me paraît avoir été trouvée par M.
Paul Strauss. Voici d'ailleurs ce que pro-
pose le conseiller municipal du neuvième
arrondissement: L'inspection médicale des
écoles resterait dans le statu quo. Les mé-
decins continueraient à inspecter des éco-
les deux fois par mois et, dans l'intervalle
les enfants suspects de maladies conta-
gieuses seraient envoyés à la consultation
privée du médecin.

Alors, comment se ferait, en temps utile,
la sélection préventive et l'isolement des
enfants? Oh! bien simplement. Ce serait
les directeurs et directrices des écoles qui
le feraient eux-mêmes. Et pour qu'ils puis-
sent devenir ainsi les auxiliaires précieux
des instituteurs et institutrices, M. Paul Strauss
demande la création d'un Hôtel de Ville,
d'une chaire d'hygiène scolaire. Le titu-
laire de cette chaire enseignerait aux ma-
îtres, de façon claire et précise, les élé-
ments d'hygiène infantile et particulière-
ment l'hygiène préventive des mala-
dies de l'enfance. Il donnerait ainsi aux
directeurs et directrices d'écoles des con-
seils et des avis sur des cas qui seraient
souvent embarrassants.

Il n'est pas douteux, étant donné l'esprit
d'initiative et le zèle démocratique du Con-
seil municipal de Paris, que cette assem-
blée n'hésiterait pas à adopter la proposi-
tion de M. Strauss.

Le Conseil municipal de
Lille, à qui nous devons cet article, a
agréé avec empressement cet exemple.

Malheureusement, nos écoles ont d'au-
tres enfants à soigner.

LES PETITS TALENTS DE M. HANOITAUX

Dimanche dernier, le maître de St-Quantin al-
lait visiter l'orphelinat Cordier, en compagnie
d'un ami personnel.

L'attention de ce dernier fut attiré par un
demi-tout-out jeune garçon se déclarant l'au-
teur.

« Voici ma tante, dit l'inconnu à l'enfant:
fait-on l'esquime. Moi, pendant ce temps, j'é-
cris de la suite ton portrait. »

Les deux « artistes » se mirent à l'encre, et,
bientôt, le bambin remit une esquisse tout à fait
réussie.

L'étranger, de son côté, termina un portrait de
l'enfant et le remit à son père, signé G. H.,
et il se retira après avoir commandé une dis-
tribution de jouets et de friandises aux élèves et
avoir pris soigneusement le mot du jour de des-
tination.

On s'informa et l'on apprit une heure après que
le signataire du portrait était M. Hanotaux, mi-
nistre des affaires étrangères.

Voilà qui doit nous rassurer sur les aptitudes
de l'homme d'État proposé à la direction de nos
affaires étrangères!

NOS DÉPÊCHES

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A la Chambre

Le service de deux ans

La commission de l'armée vient de re-
venir sous la présidence de M. Mézières.
Dans les deux séances précédentes, la
commission a longuement discuté la ques-
tion du service de deux ans et s'est prononcée
à une détermination.

Elle doit entendre, aujourd'hui, le mi-
nistre de la guerre dont il a paru néces-
saire de demander l'avis avant de se pro-
noncer sur une question si grave. Le mi-
nistre considérera le service de deux ans
comme inapplicable: il ne permettrait de
faire des sous-officiers, des cavaliers,
ni des artilleurs.

Le fonds de roulement du Tonkin

La commission du budget a approuvé
aujourd'hui le projet de loi tendant à por-
ter à 15 millions le fonds de roulement de
l'Annam et du Tonkin par une nouvelle
avance, remboursable de 5 millions faite
par la métropole.

En outre, la commission a décidé de sou-
mettre au vote de la Chambre une résolu-
tion invitant le gouvernement à saisir le
Parlement, avant la fin de l'année, d'un
projet de liquidation définitive de la situa-
tion financière du Tonkin.

M. Doumer déposera son rapport de-
main.

La loi sur les associations

La commission des associations, a re-
poussé par 7 voix contre 6 la proposition
tendant à dissoudre des divers projets qui
lui sont soumis, la disposition consacrant
la liberté absolue du droit d'association
pour en faire l'objet d'une loi spéciale.

LE SENAT

Avant la séance

Les Chemins de fer du Sud

Paris, 28 juin. — MM. Ribot, et Du-
puy-Dutour, ministres des travaux pu-
blics, ont été entendus par la commission
des chemins de fer.

Le ministre a fait part à la commission
des nouvelles concessions que fait la Com-
pagnie pour donner satisfaction au dépar-
tement du Var. Il ont demandé, en consé-
quence à la commission de soumettre de
nouveau la question au Sénat dans une de
ses prochaines séances.

LA SÉANCE

Paris, 28 juin. — Séance à 3 heures, sous la
présidence de M. Challemel-Lacour.

M. Poirier dépose un rapport supplémen-
taire sur le projet de loi relatif aux accidents du
travail.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet
de loi portant règlement définitif du budget de
l'exercice 1895.

Les 21 articles du projet sont adoptés.
L'ensemble de la loi est également à l'unani-
mité de 228 votants.

Les crédits coloniaux

M. Ribot. — Messieurs, le projet de loi
portant ouverture de crédits pour l'exercice
1895 est voté à 200 voix.

M. Buffet. — C'est impossible!

M. Ribot. — Il ne dépend pas du gouver-
nement de changer la date de la clôture de l'exer-
cice financier. Il a fait son devoir, puisque le
projet a été déposé le 20 courant. La Chambre
l'a examiné et discuté. On ne peut donc dire que
le contrôle du Parlement ait été exercé pas.

M. Buffet. — Pas celui du Sénat.

M. Boulanger. — Il s'agit de crédits dont au-
cun n'a été contesté devant la Chambre. Ce sont
des dépenses ayant un caractère obligatoire. Aussi
la commission des finances, qui avait déjà étudié
le projet de crédits, n'avait plus qu'à demander

quelques justifications tout se concluant à l'annu-
lation du projet.

Je ne saurais trop déplaire vos procédés légis-
latifs qui consistent à demander l'abord des crédits
supplémentaires, laissant ainsi la porte à de
nouvelles dépenses (très bien à droite).

La discussion immédiate est demandée et ac-
cueillie.

M. Elivier. — Il n'y a aucune raison pour
presser au ce qui touche les crédits de 1895. J'en
demande donc la disjonction.

M. Ribot. — Ces crédits sont peu considé-
rables. Les deux plus importants ont un caractère
d'urgence que M. Elivier ne saurait con-
tester.

Les 19 articles du projet et les tableaux an-
noncés sont adoptés.

L'ensemble est également par 168 voix contre
1 sur 169 votants.

Les chemins de fer du Sud

M. le Président règle l'ordre du jour de la
prochaine séance.

M. Dupuy-Dutour, ministre des travaux
publics. — Je demande que les travaux du
jour de la prochaine séance la discussion sur
le projet de loi relatif au chemin de fer du Sud.

M. Angles proteste contre cette demande de
mise à l'ordre du jour.

La mise à l'ordre du jour est prononcée.
La prochaine séance est fixée à mardi.
La séance est levée à cinq heures.

A MADAGASCAR

Arrivée de la «Dordogne»

Paris, 28 juin. — Le ministre de la guerre
a reçu du général Duchesne le télé-
gramme suivant, daté de Majunga, le 25
juin:

« La Dordogne arrive, l'état sanitaire des
hommes et des mulets est satisfaisant. »

La Dordogne avait embarqué le 16 juin à
Djibouti le personnel de la commission de
remonte d'Obok, un détachement de troupes
et des mulets d'Abyssinie.

Au Conseil d'Etat

Paris, 28 juin. — Le Conseil d'Etat vien-
dra rendre un arrêt prononçant l'annulation
d'une décision du ministre de la guerre dans
des circonstances assez anecdotiques.

Un jeune homme, le sieur X..., s'était
présenté devant le conseil de révision muni
d'un certificat constatant qu'il était frère
d'un militaire en activité. Sur le vu de ce
certificat il obtint la dispense. Mais on apprit
bientôt que le certificat était faux et que
pourtant criminel fut ouverte contre le
père du jeune homme.

Le prévenu fut néanmoins acquitté par le
Cour d'assises. Mais le ministre de la
guerre, se fondant sur la fausseté mani-
feste du certificat, prit une décision appor-
tant au sieur X... l'article 69 de la loi mili-
taire, aux termes duquel le jeune homme
indûment dispensé est rétabli en tête de la
première partie de la classe appelée après
qu'il a été reconnu que la dispense a été
indûment accordée.

Le sieur X... a demandé, pour excès de
pouvoirs, cette décision au Conseil d'Etat,
qui en a prononcé l'annulation. La haute
assemblée, en effet, a estimé que la dispo-
sition de l'article 69 ne peut être appliquée
que dans le cas où les fraudes ou les ma-
nuœuvres incriminées ont été constatées
par une décision des tribunaux de répres-
sion.

Le Conseil supérieur du Travail

Paris, 28 juin. — On vient de faire la dis-
tribution de l'important fascicule contenant
le compte rendu de la cinquième
séance du conseil supérieur du travail, et
le rapport in extenso de M. Hector Depasse
sur l'institution des chambres et des
conseils du travail, composés de patrons
et d'ouvriers.

M. Mesureur, président de la commis-
sion parlementaire et premier auteur de
ce projet de loi, va convoquer la commis-
sion de la Chambre pour examiner l'état
actuel de la question.

— Qui êtes-vous? demanda en mau-
vais français le patron.

— Je suis, répondit Dantès en mau-
vais italien, un mafiot maltais; nous
venons de Syracuse, nous étions
chargés de vint de painoline. Le grain
de cette nuit nous a surpris au cap
Morgiou, et nous avons été brisés
contre ces rochers que vous voyez
là-bas.

D'où venez-vous?

— De ces rochers où j'avais eu le
bonheur de me cramponner, tandis
que notre pauvre capitaine s'y brisait
la tête. Nos trois autres compagnons
se sont noyés. Je crois que je suis le
seul qui reste vivant; j'ai aperçu votre
navire et, craignant d'avoir longtemps
à attendre sur cette île isolée et déserte
je me suis hasardé sur un débris de
notre bâtiment pour essayer de venir
jusqu'à vous; merci, continua Dantès,
vous m'avez sauvé la vie; j'étais par-
du quand l'un de vos matelots m'a
saisi par les cheveux.

— C'est inoi, dit un matelot à la fi-
gure franche et ouverte, enchaîné les
fingers favoris noirs; et il était temps,
vous eussiez...

— Oui, dit Dantès en lui demandant le
main, oui, mon ami, est-ce vous souve-
niez une seconde fois; et il était temps,
vous eussiez...

— Ma foi, dit le marin, j'hésitais
presque; à voir votre barbe de six pouces
de long et vos cheveux d'un pied,
vous aviez plus l'air d'un bigeant que
d'un honnête homme.

A suivre.

RECUEIL NUMÉRO 60

LE COMTE

de Monte-Cristo
PAR
Alexandre DUMAS

XX

LE CIMETIÈRE DU CHATEAU D'IF

— Oh! s'écria Edmond, dire que
dans une demi-heure j'aurais rejoint
ce navire si je ne craignais pas d'être
questionné, reconnu pour un fugitif et
reconduit à Marseille! Que faire! que
dire! quelle fable inventer dont les
poussés être la dupe? Ces gens sont
tous des contrebandiers, des délin-
quants. Vous préférez de faire le dabo-
lage, ils écumant les côtes; ils aime-
ront mieux me vendre que de faire une
bonne action stérile.

— Mais attendre est chose impossible:
je meurs de faim; dans quelques heu-

res le peu de forces qui me reste sera
évanoui; d'ailleurs l'heure de la visite
approche: réveil n'est pas encore
donné, peut-être ne se coupera-t-on de
rien; je puis me faire passer pour un
des matelots de ce petit bâtiment qui
s'est brisé cette nuit. Cette fable ne
manquera point de vraisemblance;
nul ne viendra pour me contredire,
ils sont bien engourdis tous. Allons.

Et, tout en disant ces mots, Dantès
tourna les yeux vers l'endroit où le
petit navire s'était brisé, et tressaillit.
A l'entrée d'un rocher était resté accro-
ché le bonnet phrygien d'un des ma-
telots naufragés, et tout près de là
flottaient quelques débris de la carène,
solives inertes que la mer poussait et
repoussait contre la base de l'île,
quelles battaient comme d'impuis-
sants béliers.

— En un instant la résolution de Dan-
tès fut prise; il se remit à la mer, non
vers le bonnet, s'en couvrit la tête,
saisit une des solives et se dirigea
pour couper la ligne que devait suivre
le bâtiment.

— Maintenant, je suis sauvé, mur-
mura-t-il.

Et cette conviction lui rendit ses
forces.

Bientôt il aperçut la tartane, qui,
ayant le vent presque debout, courait
des bordées entre le château d'If et le
saut de Manier. Un instant Dantès
craignit qu'elle ne se brisât sur la
côte de l'île, mais elle ne gagna le
petit bâtiment ne gagna le large,
comme il eût fait par exemple si sa
destination eût été pour la Corse ou

en Sardaigne; mais, à la façon dont il
manœuvrait, le navigateur reconnut bien-
tôt qu'il désirait passer, comme c'est
l'habitude des bâtimens qui vont en
Italie, entre l'île de Jaros et l'île de Ca-
loseraigne.

Dependant le navire et le naufrage ap-
prochaient insensiblement l'un de l'autre;
dans une de ces bordées, le petit
bâtiment vint même à un quart de
lieue à peu près de Dantès. Il se sou-
leva alors sur les flots, agitant son
bonnet en signe de détresse; mais
personne ne le vit sur le bâtiment,
qui vira de bord et recommença une
nouvelle bordée. Dantès songea à ap-
peler; mais il mesura la distance et
comprit que sa voix n'arriverait point
jusqu'au navire, emportée et cou-
verte qu'elle serait auparavant par la
brise de la mer et le bruit des flots.

C'est alors qu'il se félicita de cette
précaution qu'il avait prise de s'éten-
dre sur une solive. Affaibli comme il
était, peut-être n'eût-il pas pu se sou-
tenir sur la mer jusqu'à ce qu'il eût
rejoint la tartane; et à coup sûr, si la
tartane, ce qui était possible, passait
sans le voir, il ne lui pas pu regagner
la côte.

Dantès quoi qu'il fut à peu près cer-
tain de la route que suivait le bâti-
ment, l'accompagna des yeux avec
une certaine anxiété, jusqu'au mo-
ment où il vit sa bordée et
revenir à l'If.

Alors il s'avança à sa rencontre;
mais avant qu'il se fussent joints, le
bâtiment commença à virer de bord.

Aussitôt Dantès